

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 30206**

### Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

MASTER : MASTER Domaine Sciences Humaines et Sociales, Mention « Sociologie »

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
UNIVERSITE LUMIERE - LYON 2, Université Jean Monnet - Saint-Etienne, Ecole normale supérieure de Lyon (ENS)	Présidente, Présidente, Président

### Niveau et/ou domaine d'activité

**I (Nomenclature de 1967)**

**7 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

123 Sciences sociales (y.c. démographie, anthropologie), 315 Ressources humaines, gestion du personnel, gestion de l'emploi

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Master Mention « **Sociologie** » certifie les étudiants et les professionnels dans le cadre des activités suivantes :

- La conduite de recherche et d'études en sociologie
- La réalisation d'enquêtes, la collecte de données, l'analyse, l'évaluation et la communication de résultats
- Réalisation de diagnostics sociologiques appliqués et accompagnement du changement

Le Master Mention « **Sociologie** » propose trois parcours :

- **Analyse des sociétés contemporaines (ASC)**
- **Sociologie et Développement des Organisations en Formation Initiale et en Cours d'Emploi (SDO FI et CE)**
- **Socio-anthropologies Appliquées du Développement Local en Formation Initiale et en Cours d'Emploi (SADL FI et CE)**

- **Parcours « Analyse des sociétés contemporaines (ASC) » :**

- Elaborer et mettre en œuvre des projets de recherches avec ou sans partenaires
- Elaborer et mettre en œuvre des enquêtes de terrains en France ou à l'international
- Maîtriser les outils méthodologiques d'enquêtes : définir une problématique, choisir des indicateurs de suivi, collecter des données, analyser et présenter des résultats

- **Parcours « Socio-anthropologies Appliquées du Développement Local » - Formation Initiale et en Cours d'Emploi (SADL FI et SADL CE) :**

- Coordonner et accompagner des projets de développement : évaluations, recherche action, assistance et conseil auprès des partenaires institutionnels ou de la société civile
- Développer et animer des partenariats et des concertations avec des acteurs locaux
- Articuler les différentes problématiques qui coexistent sur le territoire et veiller à la cohérence des projets des acteurs privés avec les pouvoirs publics
- Elaborer et mettre en œuvre des enquêtes de terrains : définir une problématique, concevoir une méthodologie d'analyse, choisir des indicateurs de suivi, collecter des données, analyser et présenter des résultats
- Favoriser la participation de différents acteurs en faveur de projet de développement local
- Montage et conduite de projets de développement local
- Évaluer les projets de développement et identifier de nouveaux axes d'intervention et les présenter aux acteurs locaux

- **Parcours « Sociologie et Développement des Organisations » - Formation Initiale et en Cours d'Emploi (SDO FI et SDO CE) :**

- Maîtriser les postures et outils de la sociologie d'intervention
- Elaborer et mettre en œuvre des enquêtes de terrains : définir une problématique, concevoir une méthodologie d'analyse, choisir des indicateurs de suivi, collecter des données, analyser et présenter des résultats
- Réaliser des diagnostics organisationnels : conditions de travail, accompagnement du changement, développement de projets, gestion des conflits
- Conseiller les acteurs et préconiser des pistes d'action
- Concevoir et piloter des opérations liées à la gestion des emplois et des compétences
- Accompagner le dialogue social avec les membres du personnel ou leurs représentants

- **Capacités communes aux diplômés de Master :**

- Capacité d'abstraction, d'analyse et de synthèse
- Capacité à mobiliser ses connaissances pour identifier et poser une problématique
- Capacité à communiquer et développer une argumentation écrite et orale
- Capacité à circonscrire un objet de recherche et à adopter la méthodologie appropriée

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- O- Administration publique
- Q- Santé humaine et action sociale
- N- Activités de services administratifs et de soutien

- Administrations publiques
- Structures de l'économie sociale et solidaire
- Collectivités territoriales
- Associations
- Cabinets de conseil
- Établissements d'enseignement supérieur et recherche
- Entreprises
- Enseignant, chercheur et enseignant-chercheur
- Responsable de formation
- Responsable de communication
- Chargé de mission en ressources humaines
- Consultant en organisation et cabinet d'expertise en santé et travail
- Attaché territorial
- Agent de développement
- Chargé de mission de développement local
- Conseiller en développement local, conseiller d'action sociale

#### Codes des fiches ROME les plus proches :

M1502 : Développement des ressources humaines

K1802 : Développement local

K1404 : Mise en œuvre et pilotage de la politique des pouvoirs publics

M1403 : Études et perspectives socio-économiques

K2401 : Recherche en sciences de l'homme et de la société

#### Modalités d'accès à cette certification

##### Descriptif des composants de la certification :

Des modalités de contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme. Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque bloc d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : Volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, des stages, mémoires, correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade licence.

Quand les parcours-types identifient des blocs d'enseignement qui correspondent à des blocs de compétences, ceux-ci sont détaillés dans la fiche de l'établissement

##### Validité des composants acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	Le contrat d'apprentissage est une voie possible si l'ingénierie le permet
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X	Le contrat de professionnalisation est une voie possible si l'ingénierie le permet
Par candidature individuelle	X	Possible pour partie du diplôme par VES ou VAPP
Par expérience dispositif VAE	X	Le jury est composé d'enseignants-chercheurs et de professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Autres certifications : Aucun lien avec d'autres certifications	Aucun accord européen ou internationaux

### Base légale

#### Référence du décret général :

- Arrêté du 25 avril relatif au diplôme national de master, publié au J.O. du 27 avril 2002
- Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national master
- Décret VAE - Code de l'éducation : article L613 modifié par la loi n°2015-366 du 31 Mars 2015
- Arrêté du 23 mai 2016 accréditant l'Université Lyon II en vue de la délivrance de diplômes nationaux

#### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

- Arrêté du 25 avril relatif au diplôme national de master, publié au J.O. du 27 avril 2002
- Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national master
- Décret VAE - Code de l'éducation : article L613 modifié par la loi n°2015-366 du 31 Mars 2015
- Arrêté du 23 mai 2016 accréditant l'Université Lyon II en vue de la délivrance de diplômes nationaux

#### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

- Décret VAE - Code de l'éducation : article L613 modifié par la loi n°2015-366 du 31 Mars 2015

#### Références autres :

#### Pour plus d'informations

#### Statistiques :

#### Autres sources d'information :

<https://www.univ-lyon2.fr/>

[www.univ-lyon2.fr](http://www.univ-lyon2.fr)

#### Lieu(x) de certification :

UNIVERSITE LUMIERE - LYON 2 : Auvergne Rhône-Alpes - Rhône ( 69) [Lyon]

Ecole normale supérieure de Lyon (ENS) : Auvergne Rhône-Alpes - Rhône ( 69) [Lyon]

Université Jean Monnet - Saint-Etienne : Auvergne Rhône-Alpes - Loire ( 42) [Saint-Etienne]

Université Lumière Lyon 2

Campus Berges du Rhône

86 rue Pasteur

69007 Lyon

#### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université Lumière Lyon 2

Campus Porte des Alpes

5 Avenue Pierre Mendès France

69676 Bron

#### Parcours Analyse des Sociétés contemporaines (ASC) :

Ecole Normale Supérieure Lyon

Site Descartes

15 Parvis René Descartes

69007 Lyon

#### Historique de la certification :

Remplacée par la fiche nationale 31499